

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2021

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

**ABSENTS :** M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

### 8. Tarification location de la salle de danse du gymnase communal.

La commune a été saisie d'une demande de location de salle d'une micro-entreprise afin d'organiser des ateliers de yoga le dimanche matin. L'enseignante de yoga propose une approche différente de l'association de yoga de Boisseuil. A ce titre, il s'agira d'une diversification de cette activité et non d'une concurrence entre cette micro-entreprise et une association de Boisseuil.

Actuellement les seules salles disponibles à la location tarifée sont l'espace Culturel du Crouzy, la salle polyvalente et les salles du presbytère. Toutefois, l'espace Culturel du Crouzy et la salle polyvalente sont déjà loués les week-ends par les particuliers et les salles du presbytère sont des salles de réunion non adaptées pour ce type d'activité.

La salle de danse du gymnase est disponible et semble être un lieu approprié pour la pratique du yoga. Il convient ainsi de déterminer un tarif de location pour cette salle qui permettra d'accueillir cette activité ou une autre si le besoin s'en faisait ressentir ponctuellement. En tout état de cause les associations de la commune qui utilisent la salle de danse du gymnase seront prioritaires.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour les locations par des associations ou micro-entreprises en dehors de Boisseuil :

Forfait	Tarif
1 heure par semaine	<input type="checkbox"/> 35 €
2 heures par semaine	<input type="checkbox"/> 70 €
Forfait annuel hors périodes vacances scolaires	<input type="checkbox"/> 2 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le principe de location tarifée pour la salle de danse du gymnase,
- de valider la tarification de 35 € pour une heure par semaine, de 70 € pour 2 heures par semaine et 2 500 € pour un forfait annuel hors périodes vacances scolaires,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions de location,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 18</b>	<b>CONTRE 5</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

